



# Payerne

## MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

**Date retenue pour la séance de commission pour l'étude du préavis :**

- 22 juin à 19 h 00, salle de la Municipalité, Bâtiment du Tribunal ;  
Présence de Monsieur André Bersier, Municipal, dès 19 h 30.

### **Préavis urgent n° 16/2020**

#### **Objet du préavis**

**Participation communale au programme de relance du Musée (ASAP) suite à la crise sanitaire Covid-19**

AU CONSEIL COMMUNAL  
de et à  
1530 Payerne

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. Préambule**

L'Abbatiale de Payerne et son nouveau parcours de visite muséographique devaient s'ouvrir au public le 14 mai 2020. La pandémie du Covid-19 a bouleversé cet objectif ainsi que les fêtes prévues à cette date. Ces dernières avaient pour but de remercier tous les acteurs de cet immense projet et de lancer la saison 2020 par diverses prestations musicales et festives visant à mettre en lumière l'offre proposée aux visiteurs. Au final, la fête dite d'ouverture de l'Abbatiale est reportée au printemps prochain sous une forme certainement un peu différente de celle prévue en 2020.

Cela étant, l'Association du site de l'Abbatiale de Payerne (ASAP) est désormais en charge de l'exploitation du nouveau concept muséal en particulier le parcours de visite. Pour rappel, la Commune de Payerne a transféré l'activité opérationnelle muséale à l'Association au 1<sup>er</sup> janvier 2020, y compris le personnel communal affecté au secteur Abbatiale et Musée. Les principales ressources de l'Association reposent sur la subvention communale, les dons et les recettes des visites. En l'absence de la fête d'ouverture et en conséquence des autres effets de la pandémie du Covid-19, l'équilibre financier de l'ASAP est incertain pour 2020 notamment du fait qu'il manquera deux mois d'exploitation et que des mesures de sécurité sanitaires supplémentaires seront nécessaires.

Pour réduire cet effet négatif, l'ASAP, en collaboration avec la Municipalité, a mandaté les sociétés Thematis et Destination Culture, pour échafauder un plan d'actions pour donner l'impulsion médiatique nécessaire à l'ouverture du Musée et de l'Abbatiale auprès du public. L'ouverture aura lieu le 11 juillet 2020.

Le plan d'actions a pour objectifs de :

1. pallier à l'absence du soutien médiatique et financier de la fête d'inauguration qui était prévue en mai 2020 ;
2. mettre au premier plan touristique et culturel, l'Abbatiale comme l'un des grands monuments historiques de Suisse ;
3. susciter l'intérêt du public suisse à se rendre sur le site historique notamment durant ses vacances.

Ce plan d'actions est jugé impératif pour un démarrage de l'activité muséale dès le mois de juillet 2020. Le présent préavis expose le plan d'actions ainsi que le soutien financier nécessaire à sa mise en œuvre.

## **2. Objet du préavis**

Selon les prévisions touristiques à l'échelon suisse, la population suisse va particulièrement organiser ses vacances en Suisse, en privilégiant certains critères en matière de loisirs et de culture. Le site de l'Abbatiale de Payerne remplit ces critères identifiés comme suit :

Besoin d'espace	Le site de l'Abbatiale est suffisamment étendu tant à l'extérieur qu'à l'intérieur pour que le visiteur s'y sente en sécurité dans un espace qui respecte en majeure partie les distances sociales
Originalité	L'intention de découvrir cet été, en Suisse des régions et des sites moins fréquentés voire moins connus.
Visites familiales	L'intention des Suisses de faire en famille des activités qui font du sens des points de vue culturel et pédagogique.
Marché	L'attente de fréquenter les marchés et acheter des produits locaux
Sécurité	Le besoin d'être rassuré sur des mesures d'hygiène et de distanciation irréprochables
Information	Le besoin d'être informé avant la visite afin de s'assurer que l'expérience de la visite en vaut la peine et sera réussie

Ces critères donnent une orientation des mesures anticipatives à adopter pour la mise en exploitation de l'Abbatiale et son parcours de visite.

## 2.1. Les scénarii de mise en exploitation à la suite des travaux et aménagements

Au terme de la réflexion, le groupe de travail a élaboré quatre scénarii envisageables quant au démarrage de l'activité muséale. Le scénario A (Plan A) a été retenu dans la mesure où il permet un retour prévisionnel aux objectifs initiaux dès 2022 notamment en limitant le mieux les pertes financières.

	2020					2021					2022				
	Budget in.	Plan A	Plan B	Plan C	Plan D	Budget in.	Plan A	Plan B	Plan C	Plan D	Budget in.	Plan A	Plan B	Plan C	Plan D
<b>Fréquentation</b>	23'000	14'000	9'000	7'000	0	30'000	24'000	15'000	12'000	12'000	34'000	34'000	15'000	12'000	12'000
<b>Perte (subvention)</b>	-300'000	-400'000	-460'000	-500'000	-415'000	-200'000	-260'000	-360'000	-420'000	-420'000	-120'000	-120'000	-360'000	-420'000	-420'000

En résumé, les plans suivants ont été examinés et écartés du choix :

### Scénario B (Plan B)

Ouverture en juillet mais sans plan de relance. Selon ce plan, l'ouverture du parcours de visite s'en tiendrait aux moyens financiers que l'association peut consacrer à la publicité et à la communication. Ce scénario afficherait un delta en regard aux prévisions initiales sur cinq ans de Fr. 160'000.— pour 2020, de même en 2021 et augmenterait en 2022 à Fr. 240'000.—, soit un delta total avec la situation prévisionnelle estimé à - Fr. 520'000.—.

### Scénario C (Plan C)

Ouverture en septembre, sans plan de relance. L'ouverture du parcours à la fin de l'été « torpillerait » la saison 2020 en passant à côté du potentiel qu'offre la période touristique estivale. Ce scénario a la conséquence d'aggraver le risque que le nouveau concept de visite ne « décolle » jamais car beaucoup trop discret auprès du public. Le delta total avec la situation prévisionnelle normale est estimée à - Fr. 720'000.— au total pour 2020-2021-2022 et en fait l'un des plans moins avantageux.

**Scénario D (Plan D)**

Ouverture au printemps 2021 – lors de la fête d'inauguration. L'activité du Musée serait réduite au strict minimum. Il s'agirait notamment de licencier et de réengager le personnel pour le début de l'année 2021. Le risque d'échec s'en trouve augmenté avec le départ de collaborateurs, d'indemnités salariales à verser et la répétition des phases de réengagements pour le début de l'année avec une économie très minime sur les charges fixes. Le delta total avec la situation prévisionnelle normale est estimée à - Fr. 635'000.—.

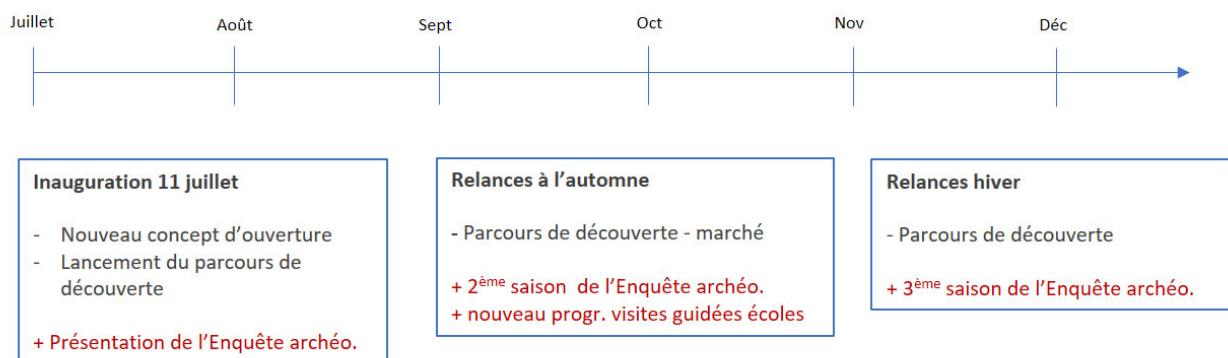
**Scénario A (Plan A)**

Le scénario A se compose d'un plan de 10 actions qui s'étalera de l'ouverture du Musée le 11 juillet 2020 jusqu'au printemps 2021. Ce plan limitera la perte d'exploitation estimée à environ Fr. 100'000.— pour 2020 en comparaison de la projection de départ.

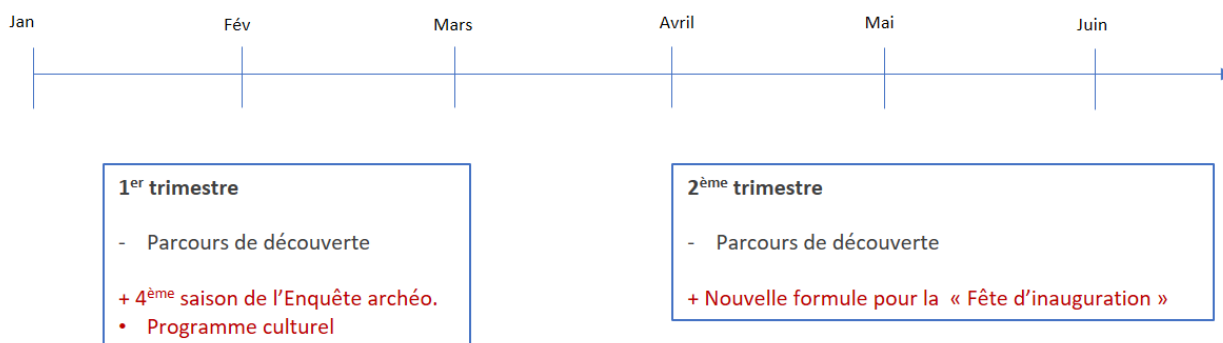
<b>Scénario A (retenu)</b>	<b>Descriptif</b>	Delta prévisionnel total en comparaison du budget initial (y compris l'investissement de Fr. 180'000.— supplémentaire) pour 2020 – 2021 – 2022 : Fr. 340'000.—
<b>Solidarité</b>	Les Autorités , les partenaires, les mandataires, les entreprises, les sociétés, les donateurs sont invités à contribuer à son élaboration	2020
<b>Détente du temps</b>	Décliné en quatre saisons - ouverture en juillet 2020 - relance à l'automne - relance à l'hiver - relance au printemps 2021	Le Plan de relance permet de tenir le niveau de fréquentation du public initialement prévu. L'écart en rapport au budget initial vient du décalage d'ouverture  2021
<b>Détente de l'espace</b>	Offrir de l'espace aux visiteurs par une utilisation différente de la Place du Marché et l'utiliser comme impact visuel médiatique	La fréquentation ne peut pas tout de suite revenir à la hauteur des prévisions initiales d'où le renforcement du plan de relance.
<b>Stratégie événementielle</b>	Différenciation et renforcement de l'offre culturelle et de la médiation culturelle pour chaque saison	2022 Retour à la normale conformément au plan initial

## 2.2. Echancier du scénario A

2020



2021



## 2.3. Scénario A – Plan d’actions

Action	Objet	Descriptif
<b>Action 1</b>	Sécurité : mise en places des mesures de protection Covid-19	Rédaction du plan local de protection Covid-19 selon le plan de protection de branche de l'AMS (Association des Musées Suisses)  Mise en place des mesures – aménagements - plexis – serre-files – désinfection - mesures de distanciation et d'hygiène.  Information aux visiteurs, avant et au début de la visite
<b>Action 2</b>	Valorisation du Site de l'Abbatiale  Attirer l'attention du public par des représentations artistiques et mises en scène	Action 2.1 : La Trame  Installation artistique au sol valorisant l'espace et la taille exceptionnelle du Site de l'Abbatiale (8'000 m <sup>2</sup> ), plus grand monument roman de Suisse. La Trame est un hommage au patrimoine : elle reprend le thème du carroyage des archéologues et le motif de la croix pour les disposer au sol d'une manière

		<p>géométrique et artistique (28 points principaux, 300 points secondaires).</p> <p>C'est une oeuvre réalisée par les scénographes du Parcours de visite (Monsieur Michel Etter et Madame Michela Dossi, de l'agence Thematis).</p> <p>Vue au drone, la Trame est une invitation spectaculaire à un format particulier d'intervention artistique (les anamorphoses) et d'évènements (les fresques humaines).</p> <p>Vue du sol, la Trame est aussi un marquage des distances sociales (trame de 2m x 2m) utiles aux mesures de sécurité à prendre sur le site historique.</p> <p>Action 2.2 : Le pavoisement</p> <p>Valorisation de l'espace et de la verticalité du site, le pavoisement de la Place du Marché met en valeur l'espace et installe une ambiance festive sur les lieux.</p> <p>Installation de 26 drapeaux verticaux sur les 13 mâts d'éclairage de la Place (drapeaux Abbatale, Payerne, Vaud, Confédération) et d'un oriflamme de grande taille (« Visitez l'Abbatale » sur la façade Ouest, en dessus de l'entrée).</p>
<p><b>Action 3</b></p>	<p>Inauguration et portes ouvertes</p>	<p>Action 3.1 : Ouverture du parcours de découverte</p> <p>Le parcours de découverte audiovisuel et interactif sera ouvert au public dès le samedi 11 juillet 2020 à 10 h 00.</p> <p>Le parcours, unique en son genre, offre la découverte de 20 points d'intérêt majeurs sur le site abbatial. Conçu pour le grand public, les enfants et les familles, il propose 01 h 30 à 02 h 00 d'activités autour de la fabuleuse histoire du monument.</p> <p>Le parcours inclut des maquettes, des jeux et 4 spectacles audiovisuels synchronisés avec la bande son en 3D de l'audioguide (audioguide en 3 langues : FR, D, E).</p> <p>Action 3.2 : Portes ouvertes à la population payernoise</p> <p>Le parcours de découverte sera ouvert gratuitement et spécialement aux Payernois les samedis matin 18 et 25 juillet et 1<sup>er</sup> août 2020.</p> <p>Action 3.3 : Inauguration officielle du Site de l'Abbatale restauré</p> <p>L'inauguration officielle du site et du parcours de découverte, prévue à l'origine le 14 mai 2020 en présence du Conseiller fédéral Monsieur Alain Berset, a dû être annulée en raison de la crise Covid-19. Elle est reportée au mois de septembre, à une date encore à fixer, d'entente avec les services de Monsieur Berset et la Municipalité.</p> <p>A l'occasion de l'inauguration, la première fresque humaine à distance sociale exemplaire sera créée sur la Place du Marché.</p>

<b>Action 4</b>	Enquête archéologique à épisodes	<p>L'Enquête archéologique à épisodes « Le Tombeau de la Reine » est une opération de communication des sciences unique en Suisse.</p> <p>Elle est organisée par le Collectif des archéologues, des historiens et des muséographes qui ont travaillé sur le site, et proposera au public de répondre à une seule question, mais d'importance : « Où est exactement le tombeau de la Reine Berthe sur le site ? ».</p> <p>Les scientifiques ont trois hypothèses à ce sujet et des indices archéologiques et historiques, mais pas encore de certitudes. Chaque mois, durant les 11 mois de l'enquête, ils informeront le grand public de l'avancement de leurs travaux et lui poseront des questions.</p> <p>Action 4.1 : Lancement de l'enquête</p> <p>Le public sera appelé à participer aux recherches, dès le lancement de l'enquête, le 11 juillet prochain, jusqu'au mois de mai 2021.</p> <p>Action 4.2 et suivantes : 10 épisodes de l'enquête, sur 4 saisons (actions 4.3 à 4.10)</p> <p>Au début de chaque mois, dès le 1<sup>er</sup> août, les archéologues et les historiens dévoileront un nouvel épisode de l'enquête et délivreront un indice lors d'une petite conférence sur place.</p> <p>Le site Internet de l'Abbatiale donnera en parallèle des compléments d'information au public pour faciliter les recherches.</p> <p>Des prix d'importance, en or, récompenseront les gagnants.</p> <p>Action 4.11 :</p> <p>Les résultats de l'enquête seront donnés au début du mois de mai 2021, lors d'une opération archéologique spectaculaire, très médiatisée, autour du tombeau de la Reine.</p> <p>Une campagne de communication nationale relayera l'avancement des travaux, dès le 11 juillet et chaque mois jusqu'en mai 2021.</p>
<b>Action 5</b>	Evénements visibles sur le site	<p>Les événements du nouveau programme culturel 2020 de l'ASAP (l'Association du Site de l'Abbatiale de Payerne) sont dorénavant tous fondés sur l'image et les arts visuels monumentaux. Ils remplacent tous les événements du programme culturel initial, fondés sur la musique et tous annulés en raison de la crise Covid-19.</p> <p>Malgré ce changement important, tous les événements du nouveau programme culturel 2020 sont alignés avec la politique culturelle du site, définie dans le Projet scientifique et culturel.</p> <p>Action 5.1 : Fresque humaine « Monumental 1 »</p> <p>La fresque humaine « Monumental 1 » sera organisée sur le site au mois de septembre, à une date encore à fixer, à l'occasion de la visite de Monsieur Berset et de l'inauguration officielle du site</p>

		<p>Le concept de la fresque est offert par les scénographes du parcours de visite (Monsieur Michel Etter et Madame Michela Dossi, de l'agence Thematis).</p> <p>La fresque sera filmée au drone, et largement diffusée en vidéo dans les médias et sur les réseaux sociaux.</p> <p>Action 5.2 : Inauguration du Marché du samedi 5 septembre</p> <p>A l'occasion du premier marché du samedi, sur la Place du Marché, une seconde fresque humaine, « Monumental 2 », sera mise sur pied.</p> <p>Lors du marché, sur un stand, le second indice de l'Enquête du « Tombeau de la Reine » sera présenté par les archéologues.</p> <p>Action 5.3, et suivantes : Monumental 3, 4 et 5</p> <p>Au mois d'octobre, novembre et décembre, d'autres fresques humaines et anamorphoses géantes seront organisées sur le site (événements en préparation, entre autres : fresque humaine nocturne illuminée, pour le début du mois de décembre).</p> <p>Le programme de ces événements, avec le nom des artistes invités, sera dévoilé au cours de l'été.</p>
<b>Action 6</b>	Solidarité touristique et journalistique	<p>Action 6.1 : Solidarité touristique</p> <p>Une action d'envergure sera lancée début juillet avec l'Office du Tourisme. L'action est intitulée « Explorez le Moyen Age » et propose aux excursionnistes et aux touristes une journée d'excursion à Payerne et à Estavayer sur le thème du Moyen Age (participer à l'Enquête du « Tombeau de la Reine » à Payerne, et à « La Quête d'Humbert le Bâtard » dans la vieille ville d'Estavayer).</p> <p>L'action sera relayée par Vaud Tourisme Région du Léman, Fribourg Tourisme, Bern Tourisme Bern Welcome, Jura-3-Lacs et Suisse Tourisme.</p> <p>Action 6.2 : Solidarité journalistique</p> <p>Une autre action d'envergure sera lancée début juillet auprès des médias suisses et durera un an.</p> <p>Une conférence de presse nationale sera organisée sur le site le mercredi 8 juillet 2020 avec l'appui d'une agence spécialisée dans les relations publiques et presse au niveau suisse, suivie d'actions médiatiques régulières de relance jusqu'au printemps 2021.</p> <p>Ces actions médiatiques de relance seront basées sur les nouvelles dates fixées pour les événements du programme culturel.</p>
<b>Action 7</b>	Solidarité des associations et de la société civile	<p>Les Associations qui ont pour but la mise en valeur de l'Abbatiale et l'Association Abbatiale Marché 2020 seront mobilisées dans le cadre du plan d'actions solidaires pour la réouverture.</p>



		<p>L'Association Abbatale Marché 2020, en charge des festivités d'ouverture, est solidaire du plan : elle contribuera à l'inauguration du site de l'Abbatiale en septembre (action 3.3). Elle a en outre reporté les festivités d'ouverture (le Spectacle Clair de Nuit) au printemps 2021.</p> <p>Solidarité de la société civile : la Direction et l'équipe du site feront appel à des bénévoles pour aider à la mise en place des événements du nouveau programme culturel (action 5 : Evénements visibles sur le site).</p>
<b>Action 8</b>	Nouvelle campagne de marketing et de communication	<p>La nouvelle campagne de marketing et de communication est menée par la direction du site, avec l'appui de l'agence Destination Culture (Monsieur Pascal Jatton).</p> <p>La campagne est coordonnée avec celle de l'Office du Tourisme, et poursuit les deux objectifs fixés par le plan d'actions : remettre l'Abbatiale sur la carte des grands monuments nationaux et remettre la visite à l'agenda culturel et touristique des Suisses dès cet été.</p>
<b>Action 9</b>	Solidarité des métiers	<p>Les 20 mandataires et les 100 entreprises qui ont travaillé sur le chantier contribueront au plan d'actions avec des actions en nature diverses : exposition, visites d'entreprises, sollicitation des organisations faitières, etc.</p> <p>Action 9.1 : Exposition « Making of »</p> <p>Les contenus de l'exposition « Making of » sur les travaux de restauration de l'Abbatiale, les travaux d'archéologie et de scénographie, seront offerts par les mandataires architectes et scénographes.</p>
<b>Action 10</b>	Partage du savoir	<p>Trois publications sont en projet pour les années 2021 et 2022 : une publication « souvenir de visite » à l'intention du grand public, une publication « beau livre » à l'intention des amateurs et une publication scientifique à l'intention des professionnels. Ces publications seront définies à l'automne 2020. La mesure 10 fera l'objet d'une recherche de fonds spécifique (Loterie Romande, etc.).</p>

#### 2.4. Justification du scénario A

Le scénario A apparaît comme la seule mesure qui permettra de réduire un déficit probable de l'exploitation 2021 – 2022. Il s'agit dès lors d'investir sur un plan de relance qui requiert une dépense mais visant à minimiser la perte. A l'inverse, d'autres musées de notoriété régionale voire nationale, le Musée de Payerne n'affiche pas (ou plus) cette notoriété pour un démarrage répondant à l'attente par un public nombreux. Le Musée est fermé depuis deux ans et a pratiquement disparu des agendas du public. Il est précisé que le déficit probable pour 2020 et malgré l'exécution du scénario A est estimé à Fr.100'000.—. Ceci impliquera l'augmentation de la subvention communale au fonctionnement de l'ASAP pour 2020 (hors présent préavis) et la demande d'un budget complémentaire d'ici l'automne 2020.

Sans événements marquants pour un redémarrage visible, l'exploitation du parcours de visite pourrait ne jamais « décoller » et occasionner une perte régulière sur l'investissement du projet muséographique. Pour rappel, un visiteur dépense en moyenne Fr. 16.— à Fr. 17.— pour la billetterie et la boutique.

Le scénario A est au final un plan de secours qui a pour le moins l'objectif de soutenir la mise en valeur du site de l'Abbatiale et de veiller au meilleur retour sur investissement possible. A relever que l'action 4 – « Le tombeau de la Reine » à l'instar de « La quête d'Humbert le Bâtard » pour Estavayer-le-Lac, s'inscrit dans le plan de relance « Explorez le Moyen Âge » projeté par l'Office du Tourisme d'Estavayer-le-Lac-Payerne et Région.

Il est peut-être utile de préciser que le programme des fêtes d'ouverture prévu en 2020 est reporté en 2021. Ce programme est financé en grande majorité par le sponsoring. En contrepartie, les sponsors sont associés à la fête d'ouverture et au programme musical qui la compose. Dans les conditions sanitaires actuelles, la fête telle que planifiée ne peut avoir lieu en 2020. Dès lors, le budget prévu pour 2020 demeure réservé en grande partie pour 2021.

### 2.5. Gestion des risques

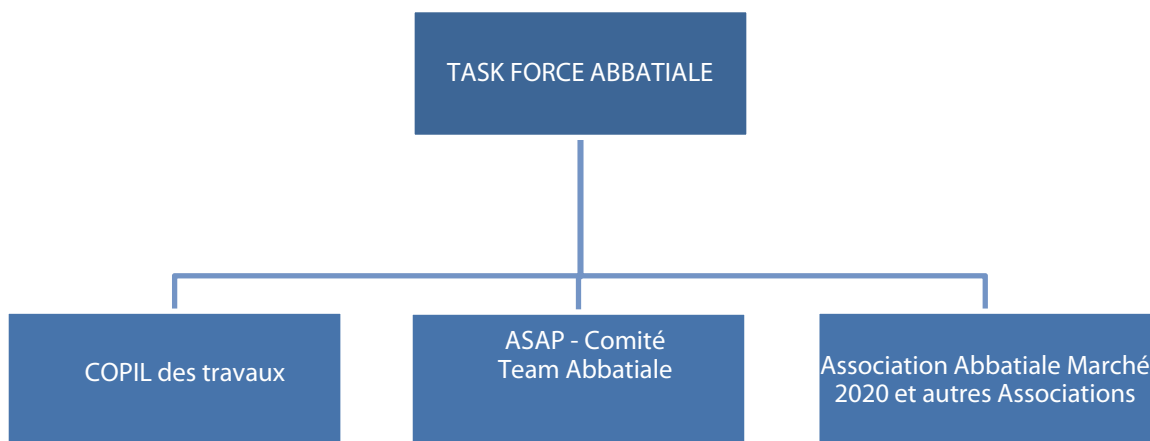
L'organisation met en place une gestion des risques à même d'anticiper et de réduire les effets impactant le projet de relance. Le risque majeur demeurant toujours une résurgence de la pandémie signifiant par exemple un nouvel arrêt de l'activité. Dans l'ensemble, la prise de risque est mesurée, notamment d'un point de vue financier pour certaines prestations. En effet, si ces dernières devaient être stoppées en cours de route ne seraient pas perdues mais exploitables par suite de report.

## 3. Organisation

Ce plan de relance nécessite une organisation ad hoc afin d'épauler l'ASAP qui n'est pas en mesure d'assumer seule toutes les démarches. Il a été prévu de constituer une Task Force dont la mission est de réaliser le plan d'actions pour la réouverture de l'Abbatiale en 2020. La Task Force coordonnera l'entier du processus afin d'assurer pleinement la bonne gestion du projet et le succès du plan.

Sous l'égide de la Municipalité de Payerne, la Task Force se compose ainsi :

- du comité du pilotage (COFIL) des travaux de mise en valeur de l'Abbatiale ;
- du comité et Team d'exploitation de l'ASAP ;
- des comités des associations et leurs bénévoles – notamment l'Association Abbatiale-Marché 2020 pour les events de réouverture.



**4. Devis du scénario A (plan A)**

<b>Actions</b>	<b>Récapitulatif</b>	<b>Devis TTC</b>
<b>1</b>	Plan de protection Covid-19	Fr. 10'000.—
<b>Sécurité</b>	Mise en sécurité du site de l'Abbatiale, du parcours de visite	
<b>2</b>	Pavoisement – équipement des mâts de la Place du Marché et entrée de l'Abbatiale	Fr. 30'000.—
<b>Valorisation du site</b>	Trame – marquage au sol de la Place du Marché	
<b>3</b>	Inauguration officielle et médias de septembre	Fr. 50'000.—
<b>Evénements d'ouverture</b>	Différentes prestations, matériel, catering, communications	
<b>4</b>	Enquête archéologique à épisodes	Fr. 90'000.—
<b>Le Tombeau de la Reine</b>	Mandats historiens et archéologues, coordination, images, vidéos, Event, promotion	
<b>5 à 9</b>	Actions financées par le compte exploitation et le programme culturel	Fr. 0.—
<b>10</b>	Budget autre par des aides de tiers	Fr. 0.—
	<b>Total TTC arrondi</b>	<b>Fr. 180'000.—</b>

**5. Financement**

Il est prévu de financer ce plan de relance par les fonds disponibles en trésorerie sans incidence sur le plafond d'endettement et de recourir aux fonds spéciaux de compétence municipale, dont nous vous présentons ci-après le détail.

Liquidité courante	Fr. 90'000.—
Fonds spécial « Musée » (de compétence municipale)	Fr. 50'000.—
Fonds spécial « culturel » (de compétence municipale)	Fr. 10'000.—
Programme culturel financé par le compte de fonctionnement de l'ASAP	- Fr. 30'000.—
<b>Total</b>	<b><u>Fr. 150'000.—</u></b>

Dont il y aura lieu de déduire la participation de la Coreb à hauteur de Fr. 30'000.—. Cette participation finance l'action 4 « Le Tombeau de la Reine ». La Municipalité prévoit de porter directement au compte de fonctionnement 2020, la somme de Fr. 60'000.— (Fr. 90'000.— moins la participation Coreb de Fr. 30'000.—). Elle prévoit également de compenser cette dépense par un prélèvement sur le fonds de

solidarité communal Covid-19 sous réserve de l'acceptation des comptes 2019 par le Conseil communal prévue le 2 juillet 2020.

## **6. Conclusions**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE**

- vu** le préavis n° 16/2020 de la Municipalité du 10 juin 2020 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **DECIDE**

- Article 1** : d'autoriser la Municipalité à financer le plan de relance tel que prévu dans le présent préavis pour un montant de Fr. 150'000.— dont il y aura lieu de déduire la participation attendue de la Coreb ;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 90'000.— par les liquidités courantes ;
- Article 3** : de prendre acte de l'utilisation du fonds spécial « Musée » pour un montant de Fr. 50'000.— ;
- Article 4** : de prendre acte de l'utilisation du fonds spécial « culturel » pour un montant de Fr. 10'000.— ;
- Article 5** : d'autoriser la Municipalité à porter directement au compte de fonctionnement de l'exercice 2020 le montant de Fr. 60'000.— (Fr. 90'000.— moins Fr. 30'000.— de subvention Coreb) ;
- Article 6** : d'autoriser la Municipalité à compenser cette dépense par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.282.7010 Service social : fonds de solidarité Covid-19.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 10 juin 2020.

### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le 1<sup>er</sup> Vice-président :

Le Secrétaire :

(LS)

A. Bersier

S. Wicht

**Annexe pour l'original du préavis** : 1 dossier

**Municipal délégué** : M. André Bersier